



# Proposition de la Commission de règlement pour un cadre de certification d'absorption carbone

Académie d'agriculture de France, Paris, 11 janvier 2023

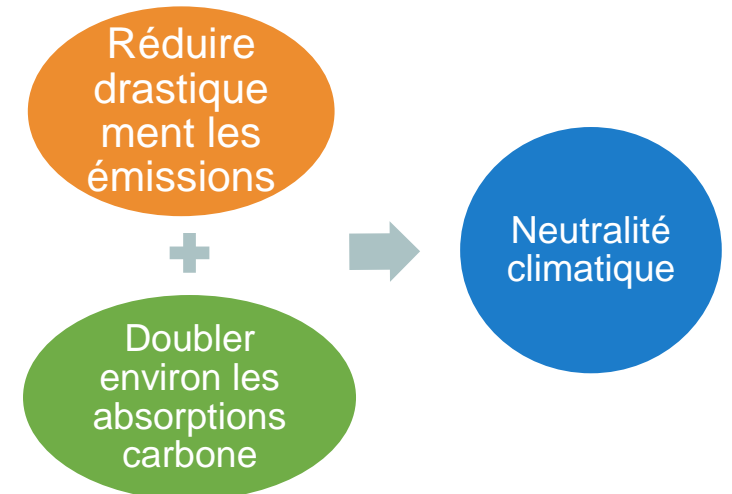
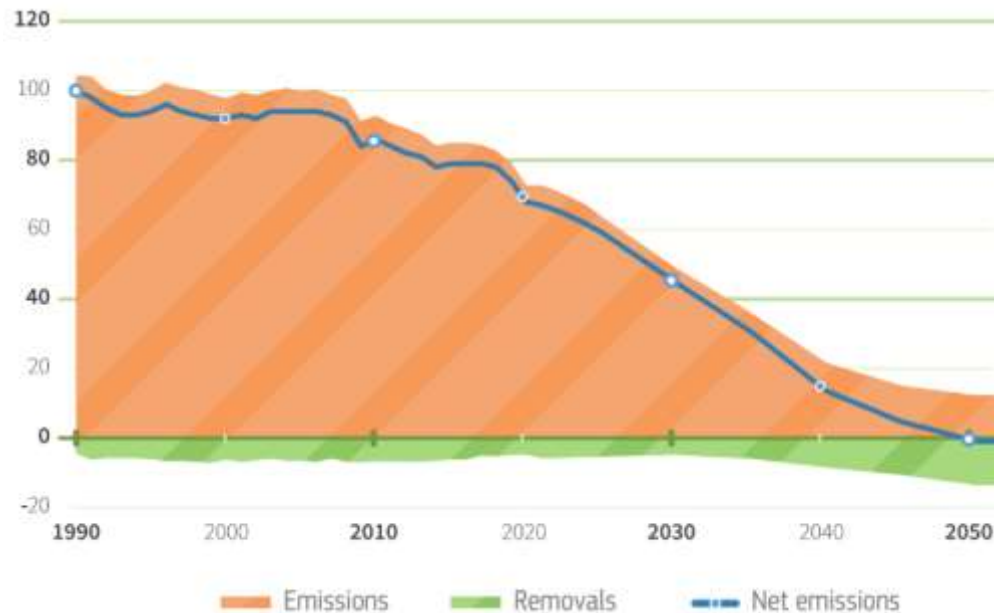
*Florian Claeys*

*Commission européenne, CLIMA C3*

# Introduction et contexte

# Pourquoi des absorptions carbone ?

- Engagement de l'UE envers l'accord de Paris : atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 et des émissions nettes négatives par la suite
- Les émissions de GES de l'UE devraient diminuer de 85 à 95 % par rapport à 1990.
- Les absorptions du carbone sont indispensables pour combler l'écart
- Il faudra absorber plusieurs centaines de MtCO<sub>2</sub> de l'atmosphère chaque année



# Contexte politique

## Loi climat européenne

- Objectif de l'UE de neutralité climatique d'ici 2050

## Règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF)

- objectif ambitieux pour les absorptions nettes de carbone dans les sols, les forêts et les produits du bois : -310 MtCO<sub>2</sub> d'ici 2030

## Communication sur les cycles du carbone durables

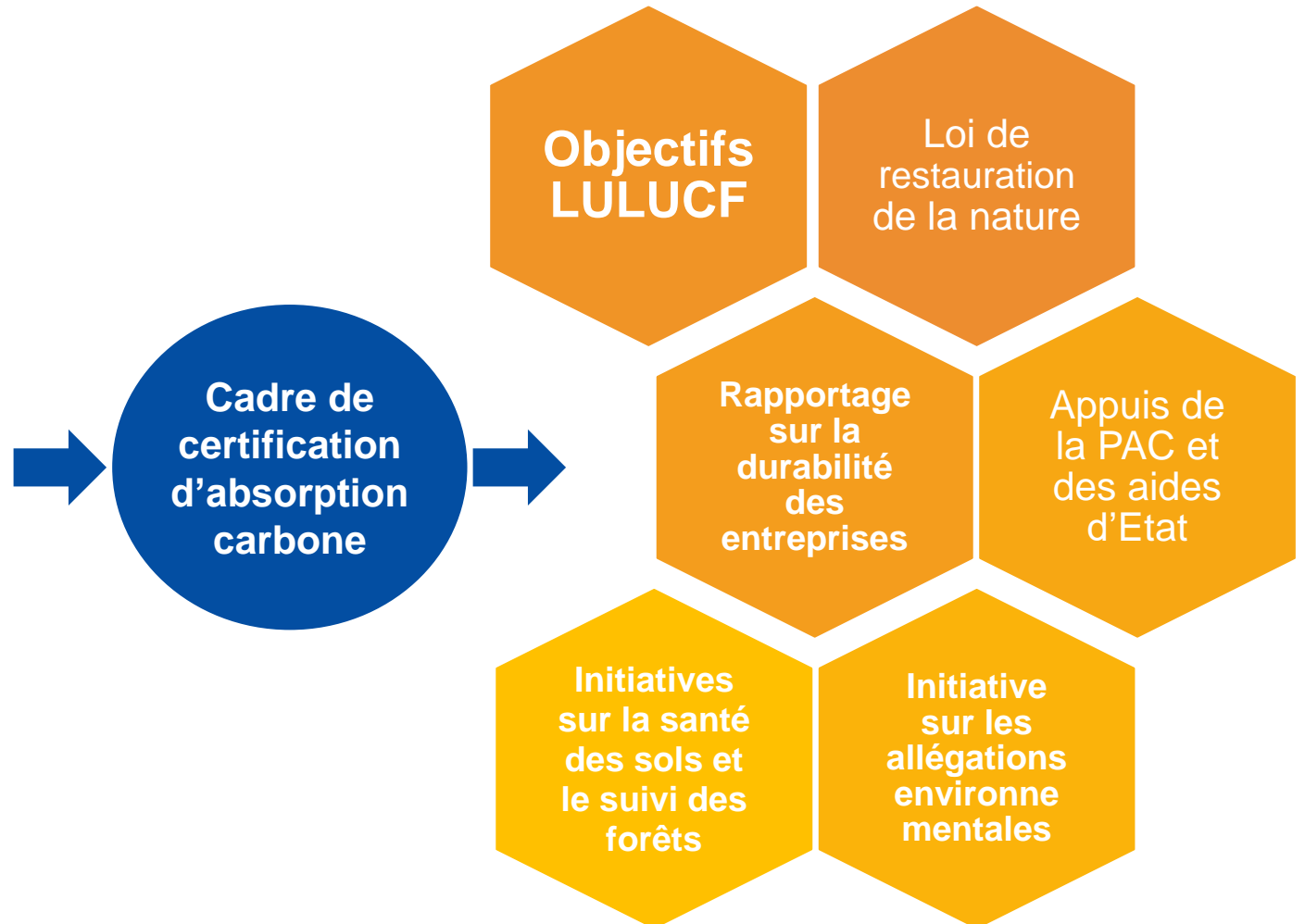
- feuille de route pour permettre l'absorption de carbone :
- l'agriculture bas-carbone devrait contribuer à l'objectif 2030 de LULUCF
- les solutions industrielles devraient absorber -5 MtCO<sub>2e</sub> en 2030

# Liens avec d'autres politiques européennes

En valorisant l'expérience issue de



En bénéficiant de la mise en œuvre de



ipcc

INTERGOVERNMENTAL PANEL ON climate change

# Climate Change 2022

## Mitigation of Climate Change

Summary for Policymakers



*Le déploiement des absorptions de dioxyde de carbone pour contrebalancer les émissions résiduelles difficiles à éliminer est **inévitabile** si l'on veut atteindre des émissions nettes de CO<sub>2</sub> ou de GES nulles.*



*Pour atteindre la neutralité climatique, des **réductions profondes et drastiques des émissions** seront toujours au cœur de nos efforts.*

*Mais il est impossible de ramener toutes nos émissions à zéro. **Nous aurons donc également besoin d'absorber du carbone**, grâce aux technologies ou aux puits de carbone naturels.*

*Frans Timmermans, vice-président exécutif*

*Conférence de presse du 30 novembre 2022*

# Que sont les absorptions carbone ?



# Différent types d'absorption carbone



## STOCKAGE PERMANENT

*Par exemple, la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECCS), le captage et le stockage direct du carbone dans l'air (DACCS).*

***Primat industriel pour les technologies neutres climatiquement***

*Au moins 5 MtCO<sub>2</sub> supprimées en 2030, et jusqu'à 200 MtCO<sub>2</sub> en 2050*



## AGRICULTURE BAS-CARBONE

*Par exemple, afforestation, reforestation, gestion forestière améliorée, agroforesterie, piégeage du carbone dans le sol, restauration des tourbières.*

***Générer de fortes synergies avec la biodiversité***

*Contribuer à l'objectif LULUCF de -310 MtCO<sub>2</sub> en 2030 et à une bioéconomie positive pour le climat en 2050.*



## PRODUITS STOCKANT DU CARBONE

*Par exemple, l'utilisation de matériaux à base de bois dans la construction, le captage et l'utilisation du carbone (CCU) à long terme.*

***Nouveau Bauhaus européen***

# Développement de méthodologies spécifiques

	Stockage permanent	Agriculture bas-carbone	Produits de stockage
Quantification	Sur la base des méthodes du Fonds Innovation	Collecte d'expériences issues des projets et méthodologies en cours  Cohérence avec le règlement LULUCF	Début du développement de méthodologies  Cohérence avec le règlement LULUCF
Additionalité	Toutes les absorptions ?	Viser la « référence de marché »?	Au niveau des produits ou des bâtiments ?
Stockage de long-terme	Règles de la directive CCS (« étalon or » pour toutes les absorptions carbone)	Permettre un stockage temporaire	Permettre un stockage limité dans le temps, responsabilité du producteur
Durabilité	Mêmes critères de durabilité pour le carbone biogénique que pour les produits et acte d'exécution de l'ETS?	Synergies avec des méthodes existantes en biodiversité	Mêmes critères de durabilité pour le carbone biogénique que pour les produits et acte d'exécution de l'ETS?

# Définitions de la proposition

## Absorptions de carbone

- le stockage du carbone atmosphérique ou biogénique dans les réservoirs de carbone géologiques, les réservoirs de carbone biogéniques, les produits et matériaux durables et le milieu marin, ou la réduction de la libération de carbone d'un réservoir de carbone biogénique dans l'atmosphère.

## Activité d'absorption carbone

- une ou plusieurs pratiques ou processus mis en œuvre par un opérateur et aboutissant au stockage permanent du carbone, à l'amélioration du captage du carbone dans un réservoir de carbone biogénique, à la réduction du rejet de carbone d'un réservoir de carbone biogénique dans l'atmosphère, ou au stockage du carbone atmosphérique ou biogénique dans des produits ou matériaux durables.

## Stockage permanent du carbone

- activité d'absorption carbone qui, dans des circonstances normales et en utilisant des pratiques de gestion appropriées, stocke le carbone atmosphérique ou biogénique pendant plusieurs siècles, y compris la bioénergie avec captage et stockage du carbone et le captage et le stockage direct du carbone dans l'air.

## Agriculture bas-carbone

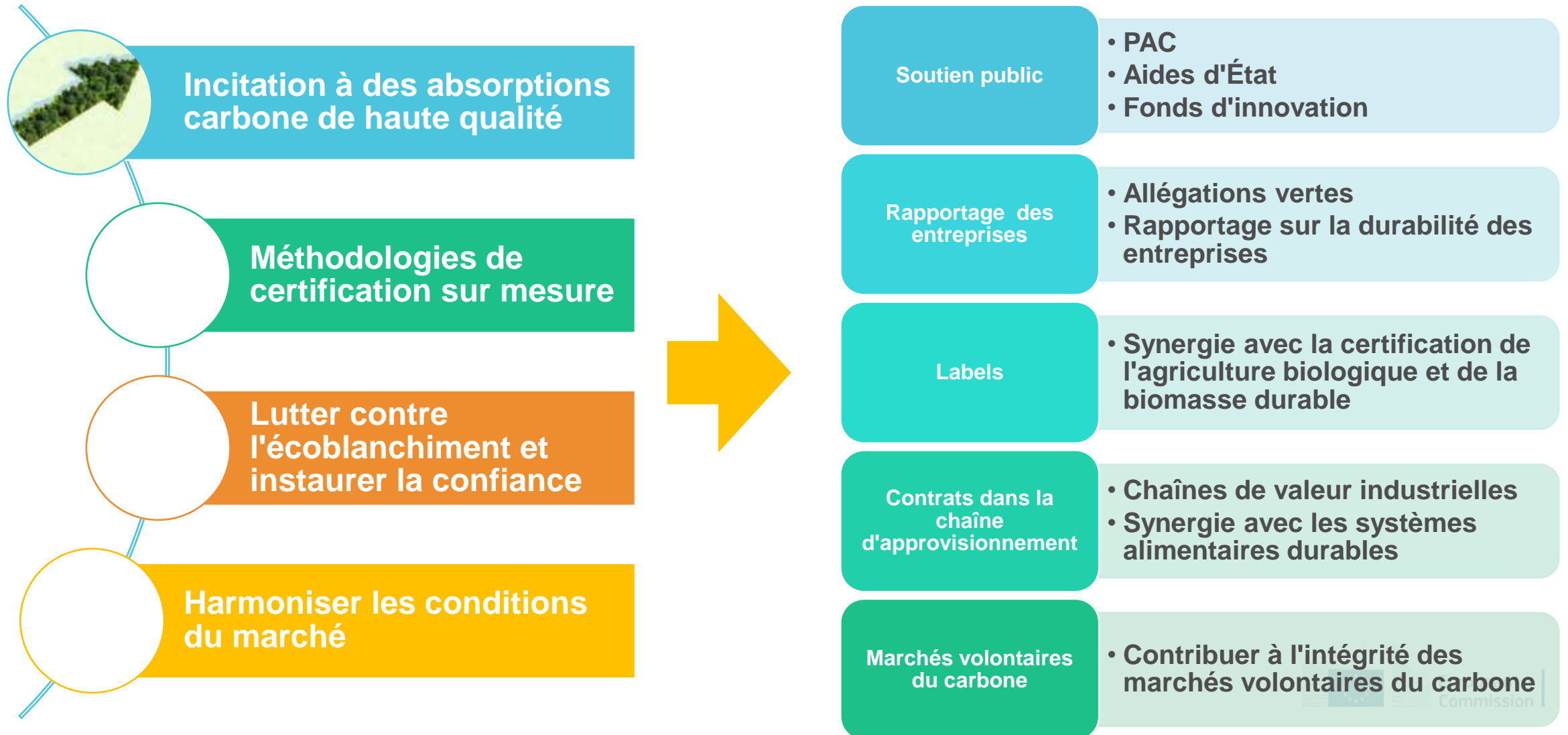
- activité d'absorption carbone liée à la gestion des terres qui entraîne l'augmentation du stockage du carbone dans la biomasse vivante, la matière organique morte et les sols en améliorant le captage du carbone et/ou en réduisant la libération de carbone dans l'atmosphère.

## Stockage du carbone dans les produits

- activité d'absorption carbone qui permet de stocker le carbone atmosphérique et biogénique dans des produits ou des matériaux durables.

# Objectifs de la proposition et cas d'utilisation possibles

# Une certification de haute qualité contribuera à l'augmentation du financement des absorptions carbone.



# Comment utiliser le cadre de certification d'absorption carbone ?

## Soutien public

- Atteindre les objectifs climatiques (LULUCF) et biodiversité (loi sur la restauration de la nature)
- Soutien ciblé dans le cadre de la PAC, des aides d'État, du Fonds Innovation...

## Financement privé

- Contrats de chaîne d'approvisionnement
- Améliorer la transparence et l'intégrité des marchés volontaires du carbone
- Aucun lien avec l'ETS

## Lutter contre l'écoblanchiment

- Rapportage sur la durabilité des entreprises
- Allégations vertes

## De l'étude d'impact (LIEN)...

### PROBLEMES

Il est difficile d'évaluer et de comparer la qualité des absorptions carbone.

De nombreuses acteurs se méfient des certificats d'absorption

Les fournisseurs d'absorption carbone font face à des difficultés de financement.

### FACTEURS

Diversité des approches de certification

Diversité des absorptions carbone

Risques liés à des certifications peu fiables

Diversité des modèles d'affaires

### OBJECTIFS

#### Standard de qualité des absorptions

##### QU.A.L.I.TE

QUantification,  
Additionalité,  
stockage de Long-terme,  
durabil-ITE

##### Méthodologies sur mesure

via des actes délégués

#### Cadre de gouvernance pour la certification

##### Confiance

Audit tierce-partie,  
gestion interne,  
registres publics

##### Harmonisation

Procédure de certification  
Reconnaissance de schémas

## ... à la proposition réglementaire

### Art. 1-3: Dispositions générales

- 1: Périmètre
- 2: Définitions
- 3: Eligibilité

### Art. 4-8: Critères de qualité

- 4: Quantification
- 5: Additionalité
- 6: Stockage de long-terme
- 7: Durabilité

8: Méthodologies de certification

### Art. 9-14: Certification & Schémas de certification

9: Certification de conformité

- 10: Fonctionnement des entités de certification
- 11: Fonctionnement des schémas de certification
- 12: Registres

13: Reconnaissance par la Commission

14: Rapportage

### Art. 15-18: Dispositions finales

# Critères QU.A.L.ITE & règles de certification

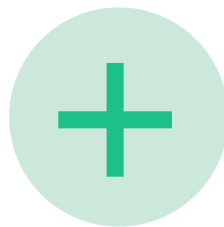


# Cadre UE de certification d'absorption carbone

## Critères QU.A.L.ITE



QUANTIFICATION



ADDITIONALITE



STOCKAGE LONG-TERME



DURABILITE

+ méthodologies de certification sur mesure pour les différents types d'activités d'absorption carbone (prochaine étape)

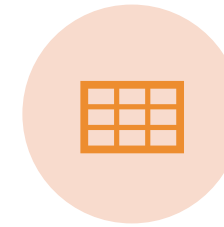
## Règles de certification



VERIFICATION TIERCE-  
PARTIE



SYSTÈMES DE  
CERTIFICATION FIABLES



REGISTRES  
PUBLICS

+ La Commission reconnaît les systèmes de certification qui peuvent certifier la conformité aux critères QU.AL.ITE

# Critères QU.A.L.I.TE pour toutes les absorptions carbone



## QUANTIFICATION

*Les activités d'absorption carbone sont mesurées avec précision et présentent des avantages non équivoques pour le climat.*



## ADDITIONALITE

*Les activités d'absorption carbone vont au-delà des pratiques du marché et de ce qui est requis par la loi*



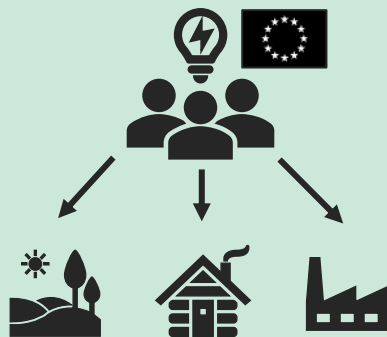
## STOCKAGE DE LONG-TERME

*Les certificats tiennent clairement compte de la durée du stockage du carbone et distinguent le stockage permanent du stockage temporaire*



## DURABILITE

*Les activités d'absorption carbone ne nuisent pas à l'environnement et ne profitent même pas à d'autres objectifs environnementaux tels que la biodiversité.*



Pour rendre opérationnels les critères de qualité de l'UE, la Commission, soutenue par un groupe d'experts, élaborera des **méthodologies de certification sur mesure** pour les différents types d'activités d'absorption carbone

## Art. 4 Quantification

- *Bénéfice d'absorption carbone net* =  $CR_{baseline} - CR_{total} - GHG_{increase} > 0$ :
  - Les augmentations de GES dues à la mise en œuvre de l'activité doivent être soustraites
  - Les réductions d'émission de GES sont à compter comme co-bénéfice
  - Ligne de base : l'exécution standard d'activités comparables est préférée à un projet

## Art. 5 Additionalité

- L'activité doit:
  - aller au-delà des obligations légales
  - ont lieu en raison de l'effet incitatif de la certification
- Si les absorptions sont supérieures à la ligne de base standardisée, l'additionnalité est considérée comme respectée.

## Art. 6 Stockage de long-terme

- Suivre et réduire le risque de ré-émission
- Rapporter toute ré-émission et y remédier par les mécanismes de responsabilité
- "Date d'expiration" à la fin de la période de suivi (sauf permanence)

## Art. 7 Durabilité

Impact neutre, ou co-bénéfice sur:

- atténuation au-delà des absorptions, adaptation, eau, économie circulaire, pollution, biodiversité

Critères de durabilité minimum à définir dans les méthodologies de certification

Rapport sur les co-bénéfices au-delà des exigences minimales

**Art. 4-8  
+ Annexe I:  
critères de  
qualité**

## Art. 8 Méthodologies de certification

- La Commission adoptera des actes délégués établissant des méthodologies de certification adaptées aux différentes activités d'absorption carbone
- Assistée par le groupe d'experts sur les absorptions carbone

**Annexe I** Éléments à inclure dans les méthodologies de certification

# Exigences pour la certification



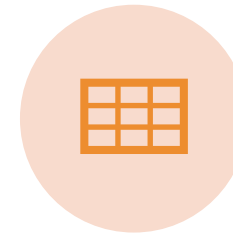
## VÉRIFICATION TIERCE-PARTIE

*Les activités d'absorption carbone doivent être vérifiées par des auditeurs indépendants.*



## SYSTÈMES DE CERTIFICATION FIABLES

*Les systèmes de certification doivent avoir mis en place un système de gouvernance digne de confiance*



## REGISTRES PUBLICS

*Les absorptions de carbone doivent être enregistrées dans des registres interopérables afin d'éviter un double comptage.*



La Commission **reconnaitra les systèmes de certification** qui devraient être utilisés par les opérateurs pour démontrer leur conformité au règlement

## Art. 9

# Certification de conformité

- Les opérateurs candidats à la certification soumettent une description de l'activité et de sa conformité aux critères de qualité
- Audit indépendant par l'organisme de certification pour vérifier la conformité ex ante
  - Délivrance du certificat
- Audit périodique de re-certification par l'organisme de certification pour vérifier la conformité ex-post
  - Délivrance d'un certificat actualisé

**Art. 9-10  
+ Annexe II:  
Certification**

## Art. 10

# Fonctionnement des entités de certification

- Accrédité par les autorités nationales d'accréditation conformément au règlement (CE) n° 765/2008
- Compétent pour effectuer la vérification
- Indépendant des opérateurs
- Supervisé par les États membres

## Annexe II

# Contenu minimum des certificats

- Détails de l'activité
- Numéro ou code unique du certificat
- Bénéfice de l'absorption carbone et ses composantes
- Ventilation par gaz, puits et sources
- Durée de la période de surveillance
- Co-bénéfices en matière de durabilité
- ...

## Art. 11

# Fonctionnement des systèmes de certification

- Opérer sur la base de règles et de procédures fiables et transparentes
- Rôle du système de certification : gérer le processus de certification, former les organismes de certification, contrôler les rapports d'audit et les certificats ; effectuer des contrôles ponctuels ; gérer les registres publics ; faire rapport à la Commission.
- Les actes d'exécution doivent définir des normes adéquates de transparence, de fiabilité, de comptabilité et d'audit indépendant

## Art. 12

# Registres

- Les systèmes de certification doivent tenir un registre public des activités d'absorption carbone et des unités d'absorption carbone
- Les actes d'exécution doivent définir les règles techniques relatives au
  - le fonctionnement et l'interopérabilité des registres publics
  - l'enregistrement, la détention ou l'utilisation des unités d'absorption carbone, afin de prévenir la fraude et d'éviter le double comptage

## Art. 13

# Reconnaissance par la Commission

- Seuls les systèmes de certification reconnus par la Commission peuvent être utilisés par les opérateurs pour démontrer la conformité aux critères de qualité

Les systèmes de certification demandent à être reconnus par la Commission, après une évaluation approfondie, la Commission adopte une décision de reconnaissance, valable pour 5 ans maximum, la reconnaissance peut être révoquée en cas de non-conformité.

Actes d'exécution sur les règles de notification et de reconnaissance

## Art. 14

# Rapportage

- Les systèmes de certification soumettent un rapport annuel à la Commission, qui les rendra publics sous forme intégrale ou agrégée

## Art. 11-14: Systèmes de certification

# Fonctionnement et prochaines étapes

# Comment cela fonctionnerait-il ?

1



**L'UE élabore des méthodologies et reconnaît les systèmes de certification**

2



**Les opérateurs adhèrent à un système de certification reconnu par l'UE**

3



**Vérification de l'activité par une tierce-partie**

4



**L'activité est certifiée périodiquement**

5

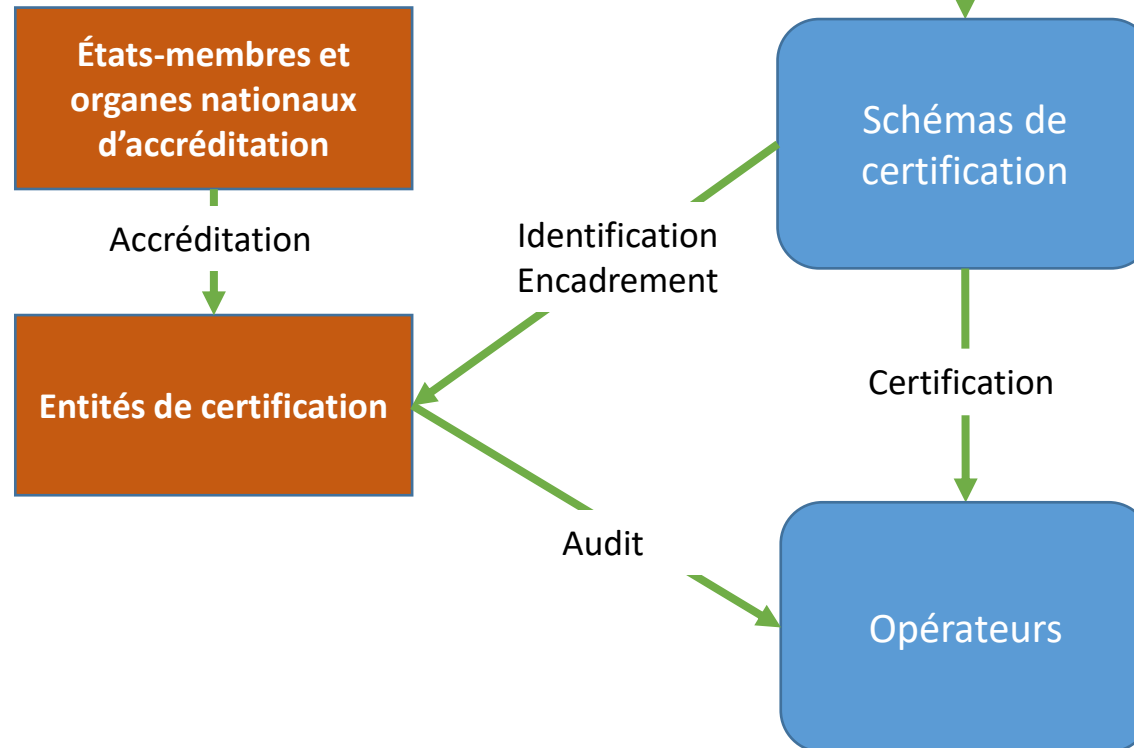


**Les absorptions de carbone certifiées sont enregistrées dans des registres**



# Comment le cadre de certification fonctionnerait-il ?

- Accrédite et contrôle les **entités de certification**
- Réaliser des **audits de certification**
- Délivrer des **certificats de conformité**



- Fixe les **critères de qualité de l'UE** pour les absorptions de carbone
- Développe des **méthodologies de certification spécifiques** par le biais d'actes délégués
- Reconnaît les **systèmes de certification** par rapport à la norme européenne d'absorption carbone.

- Gérer le **système** (y compris la surveillance interne)
- Nommer, former et superviser les **entités de certification**
- Enregistrer les **activités**
- Contrôler les **audits** de certification et les certificats de conformité
- Délivrer les **unités** d'absorption carbone
- Gère les **registres** publics

- Développer des **activités d'absorption** carbone
- Demander la **certification**, soumettre des **plans de gestion**
- Appliquer les **méthodologies** de certification de l'UE
- Contrôler et rendre compte de la **conformité** aux critères de qualité

# Ce qu'est la proposition, et ce qu'elle n'est pas

## C'est volontaire

- C'est un outil permettant aux fournisseurs d'absorptions carbone de signaler leur qualité et aux investisseurs de trouver des méthodes d'absorption carbone fiables.

## Cela concerne les absorptions UE

- Cela vise à augmenter les absorptions de carbone sur le territoire de l'UE

## C'est uniquement sur le carbone

- Premier cadre à englober les absorptions de carbone à la fois sur la base de la nature et des technologies

## Cela concerne la qualité des absorptions

- Cela fixe des règles sur la surveillance, la déclaration et la vérification des absorptions de carbone

## Cela concerne un cadre de certification

- Cela définit des critères de qualité/règles de certification qui s'appliquent à tous les types d'absorptions

## Cela n'érode pas l'ambition UE

- Aucun lien avec l'ETS ni avec aucun cadre de conformité visant à réduire les émissions

## Il ne s'agit pas de commerce extérieur

- Il ne s'agit pas d'échanger des certificats de pays tiers.

## Cela ne couvre pas les gaz non-CO2

- La réduction des émissions liées au bétail ou aux engrais ne peut être revendiquée qu'en tant que co-bénéfice.

## Cela ne concerne pas les usages

- Ceci est couvert par d'autres législations (par exemple le standard européen de rapportage de la durabilité ESRS) et à discuter dans le cadre de l'après-2020

## Ce n'est pas une certification directe

- La Commission ne certifiera pas directement les absorptions de carbone et ne tiendra pas non plus un registre européen des certificats.

# Prochaines étapes

## 1- Critères de QU.A.L.ITE et le processus de certification



Le **processus de codécision** avec le Parlement européen et le Conseil commence après l'adoption de la proposition (30 novembre 2022).

## 2- Méthodes de certification de l'UE sur mesure



Sur la base du cadre européen QU.A.L.ITE, la Commission, soutenue par un groupe d'experts, développe des **méthodologies de certification sur mesure** pour les différents types d'activités d'absorption carbone.

## 3- Début de la certification



Ensuite, les **systèmes de certification** certifieront les activités d'absorption carbone par une vérification tierce partie. Les certificats seront publiés dans des registres transparents et interopérables afin d'éviter le double comptage.

# Prochaines étapes

Parallèlement au processus de codécision, la Commission va commencer à travailler sur :

## METHODOLOGIES DE CERTIFICATION

Avec l'avis du groupe d'experts sur les absorptions carbone



### STOCKAGE PERMANENT

*Travail technique par le JRC - (synergies avec le Fonds d'innovation)*



### AGRICULTURE BAS-CARBONE

*Travail technique par un consultant externe (en cours de sélection)*



### PRODUITS STOCKANT DU CARBONE

*Travail technique avec le CEN/CENELEC  
Norme ACV dans les produits de construction*

## PROCEDURE DE CERTIFICATION



*Actes d'exécution sur la certification et les registres publics*

# Prochaines étapes

## Actes délégués relatifs aux méthodes de certification

- pour les activités liées au **stockage permanent** du carbone, à l'**agriculture bas-carbone** et au stockage du carbone dans les **produits** (article 8)

## Actes d'exécution sur la certification et les registres

- contenu minimal du **plan de gestion**, des **rapports d'audit** de certification et de re-certification, **contenu des certificats** en plus des informations énumérées à l'annexe II (article 9)
- règles relatives au **processus de certification**, y compris les normes adéquates de transparence, de fiabilité, de comptabilité et d'audit indépendant (article 11)
- les règles relatives au fonctionnement et à l'interopérabilité des **registres publics**, ainsi qu'à l'enregistrement, la détention ou l'utilisation des **unités d'absorption carbone** (article 12)
- règles relatives à la notification et à la reconnaissance des **systèmes de certification** (article 13)
- règles relatives aux **rapportages** des systèmes de certification à la Commission (article 14)

LIENS

# Liens utiles

- Proposition: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52022PC0672>
- Etude d'impact: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=SWD:2022:378:FIN>
- Communiqué de presse: [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_22\\_7156](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7156)
- Questions-réponses: [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_22\\_7159](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_22_7159)
- Fiches d'information: [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs\\_22\\_7161](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_22_7161)
- Plus d'information les cycles durables du carbone: [https://ec.europa.eu/clima/eu-action/forests-and-agriculture/sustainable-carbon-cycles\\_en](https://ec.europa.eu/clima/eu-action/forests-and-agriculture/sustainable-carbon-cycles_en)
- Mettre en œuvre le pacte vert européen: [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal_en)

# Diapositive tout-en-un



# Cadre européen de certification d'absorption carbone

## Que sont les absorptions carbone?



**STOCKAGE  
PERMANENT**



**AGRICULTURE  
BAS-CARBONE**



**PRODUITS  
STOCKANT DU  
CARBONE**

## Pourquoi cette proposition ?



Inciter à des  
absorptions de  
haute qualité

Lutter contre  
l'écoblanchiment  
et construire de la  
confiance



Harmoniser les conditions  
de marché

## Qu'inclut la proposition?

### Critères de QU.A.L.I.TE

**QU**antification

**A**dditionalité

Stockage de **L**ong-terme

**D**urabil-**ITE**

+ **méthodologies de certification sur mesure** pour les différents types d'activités d'absorption carbone (prochaine étape)

### Règles de certification

Vérification par des **tiers**

Systèmes de certification

**fiables**

Registres **publics**

+ La Commission reconnaît les **systèmes de certification** qui peuvent certifier la conformité aux critères QU.AL.ITE